



RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Le 7 novembre 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

MANDAT AUX PERSONNES REPRÉSENTANTES DU SPUQ AUX INSTANCES ET DÉMARCHE INTERSYNDICALE POUR CONTRER LES MESURES D'AUSTÉRITÉ

ATTENDU la mission sociale historique de l'UQAM de contribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur et d'offrir un accès aux études universitaires au plus grand nombre de personnes dans une variété de champs et de disciplines;

ATTENDU que selon le plan stratégique 2024-2029 de l'UQAM, notre université « reste fidèle à ses origines et se consacre au développement du plein potentiel de la société et des personnes »;

ATTENDU par ailleurs que selon les termes du plan stratégique de l'UQAM 2024-2029 notre université « aspire à renforcer son rôle de chef de file dans la conduite des grands changements sociétaux aux échelles locale, nationale et internationale par ses innovations en formation, recherche et création »;

ATTENDU la politique d'austérité budgétaire qui a été imposée aux unités académiques et en particulier aux programmes durant ces dernières années dans le cadre de la répartition des enveloppes de charges d'enseignement et des ressources administratives;

ATTENDU l'impact néfaste de l'austérité sur le développement et parfois la survie des programmes, ainsi que les effets des politiques de compression sur la solidarité entre unités académiques et le climat de travail en général, tels que rapportés notamment par le Syndicat dans les *Dialogues solidaires* n° 1, 2 et 3;

ATTENDU la Convention collective SPUQ-UQAM (2022-2027) et en particulier la lettre d'entente n° 24-1121, aux termes de laquelle une discussion doit s'engager sur le soutien administratif aux personnes professeures dans l'exercice de leurs tâches;

ATTENDU les exercices à venir dans les instances institutionnelles, syndicales et paritaires concernant divers aspects touchant au déploiement des ressources en soutien à la mise en œuvre de la mission de l'UQAM dans ses programmes de recherche, d'enseignement et de services aux collectivités;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour engager une discussion avec la Direction de l'Université selon les termes de la lettre d'entente n° 24-1121 visant à assurer un renforcement du soutien administratif aux différentes tâches professorales à tous les paliers de l'administration et en particulier un déploiement de ressources en soutien aux unités de programmes;

DEMANDE que l'Administration apporte les ressources nécessaires aux Services centraux qui ont une fonction essentielle pour la vitalité des unités académiques, en particulier le Registrariat et le Service du personnel enseignant;



- MANDATE** les personnes professeures désignées par l'Assemblée générale du SPUQ comme représentantes à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources pour qu'elles résistent à toute forme de pression qui fait des enveloppes de charges d'enseignement un outil de politique budgétaire;
- MANDATE** les personnes désignées par le Conseil exécutif du SPUQ aux comités paritaires créés par la Convention collective pour qu'elles remplissent leur fonction avec l'objectif d'améliorer les conditions de travail des personnes professeures et leur capacité à contribuer à la vitalité des programmes;
- APPUIE** les démarches intersyndicales du Comité exécutif, visant notamment à répondre à l'austérité par l'élaboration de demandes convergentes ou communes avec le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM) concernant l'appui administratif aux personnes professeures;
- ENCOURAGE** le Comité exécutif du SPUQ à poursuivre dans cette voie possiblement avec d'autres syndicats et associations;
- SOUTIENNE** le recteur dans ses démarches auprès du gouvernement pour obtenir le financement nécessaire à la mise en œuvre de la mission de l'UQAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ